



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination interministérielle
et des Collectivités territoriales**

LE PRÉFET

Bureau
du Contrôle de Légalité
et de l'Intercommunalité

Affaire suivie par : Romain Chopard-Léonard
Tél. : 03 81 25 13 15
pref-collectivites-locales@doubs.gouv.fr

Besançon, le **28 AOUT 2026**

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
Doubs

Pour information à :

*M. le Président de l'association des
maires du Doubs*

*M. le Président de l'association des
maires ruraux du Doubs*

*Mmes et MM. les Parlementaires du
Doubs*

M. le Sous-Préfet de Montbéliard

Mme la Sous-Préfète de Pontarlier

OBJET : Campagne de distillation 2026 / 2027

P.J. :

- 1 communiqué de campagne 2026 / 2027 ;
- 1 formulaire de distillation artisanale du particulier bouilleur de cru en Franche-Comté.

La présente circulaire a pour objet de vous informer des modalités arrêtées pour les opérations de distillation pour la campagne 2026 / 2027.

La direction régionale des Douanes et Droits indirects a rédigé un communiqué relatif à la période de distillation autorisée pour la prochaine campagne.

Les opérations de distillation réalisées au cours de la campagne 2026 / 2027 devront intervenir pendant la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Comme habituellement, les démarches des bouilleurs de cru sont à réaliser auprès du bureau de douanes de Lons-le-Saunier :

Bureau de douanes de Lons-le-Saunier

695 boulevard Théodore Vernier – 39 000 LONS-LE-SAUNIER

courriel : r-lons-le-saunier@douane.finances.gouv.fr

téléphone du lundi au vendredi 8h-12h et 13h30-17h30 : 09 70 27 66 94

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, le communiqué de la direction régionale des Douanes, accompagné du formulaire de déclaration.

Pour le Préfet, par délégation,
la Secrétaire générale,



Nathalie VALLEIX